La lucidité des biens nantis

Jean-Yves Proulx

Les « experts » se sont prononcés : déficit oblige, l'État a besoin d'argent, ces sommes proviendront à 50 % de coupures dans les services et à 50 % de hausses de divers tarifs. L'expression 50/50, passe évidemment mieux que si on nous avait dit : il vous en coûtera plus cher pour obtenir moins de services. Mais le résultat n'est pas moins brutal.

Jean Charest est un politicien habile. Il ne consulte que ceux qui diront ce qu'il veut bien entendre. Les « experts » retenus sont bien connus pour leur propension néolibérale. Et quand on avait demandé à Claude Castonguay de trouver des solutions à notre système de santé, tout le monde savait fort bien dans quelle direction il allait produire son rapport.

Première question

La situation économique de l'État québécois est-elle si catastrophique ?

Voici ce qu'en dit Jacques Parizeau dans son dernier livre **La souveraineté du Québec** :

> Le Québec n'est pas un enfer fiscal… En évitant le piège de la comparaison de la charge fiscale qui porterait uniquement sur le poids des impôts sur le revenu, les résultats de l'année d'imposition 2008 apportent un éclairage intéressant sur la charge fiscale au Québec et son évolution récente. […] prise dans son ensemble, elle n'apparaît pas plus élevée qu'ailleurs. Même si le Québec utilise davantage l'impôt sur le revenu que d'autres pays du G7, les cotisations sociales plus faibles jumelées aux généreuses prestations mises en place par le régime fiscal ont pour effet de positionner favorablement les résultats du Québec en regard des pays du G7.

Deuxième question

Si l'État manque d'argent, pourquoi ne pas tout simplement hausser les impôts plutôt que d'augmenter les tarifs ?

En choisissant la hausse des tarifs, on choisit de faire porter le poids de la dette autant par ceux qui n'ont tiré aucun profit de cette dette que par ceux qui en tirent encore avantage. En effet, tous ceux qui ont perdu leur emploi suite aux « dégraissages » des grandes entreprises et de la fonction publique aideront à combler le déficit en payant ces hausses d'électricité, ces hausses de frais de scolarité pour leurs enfants, autant que ceux qui ont touché de plantureux « bonis au rendement » pour avoir effectué ces mêmes « dégraissages ». Autant que ceux qui ont touché de généreux bonis après avoir fait perdre les quarante milliards de dollars à la Caisse de dépôt…

Si on choisit de hausser les impôts, les laisser pour contre de ces « dégraissages » n'auraient à contribuer qu'à la hauteur de leur revenu, c'est-à-dire bien peu. Ne serait-ce pas normal que ceux qui profitent le plus de la situation économique actuelle paient davantage ?

Mais comme ceux qui prennent les décisions ne sont pas du côté des laissés pour contre, il leur semble plus « lucide » de faire payer tout le monde. Il y a quelques mois, la même logique, mais en sens inverse, a prévalu quand le gouvernement Charest a préféré transformer en baisses d'impôts les 900 millions offerts par Ottawa lors du règlement du déséquilibre fiscal plutôt que de s'en servir pour combler le déficit. Qui en a le plus bénéficié d'après vous?

Troisième question

Où ira-t-on couper cette fois-ci ? En santé ?

Le Journal de Québec titrait récemment « 2 millions de Québécois sans médecin de famille ». Et Jean Charest accusait le gouvernement de Lucien Bouchard d'avoir trop coupé en santé et d'être le principal responsable de cette pénurie. Et aujourd'hui le même Lucien Bouchard se dit « lucide » en proposant de couper encore davantage, et ce, sous l'oeil approbateur des « experts » du gouvernement Charest. La « lucidité » et la logique ne semblent pas faire bon ménage.

Et parmi tout ce personnel infirmier épuisé parce qu'obligé de faire du temps supplémentaire, y a-t-il encore place à d'autres coupures ?

Comment ces « experts » peuvent-ils expliquer la pénurie de médecins que nous connaissons ici, au Canada, pays membre du G7, alors que Cuba, pays pauvre, pas même membre du G20, en prépare suffisamment pour en envoyer en Amérique latine ?

Quatrième question

Où ira-t-on couper cette fois-ci ? En éducation ?

Quarante pour cent des jeunes Québécois décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Et parmi les 60 % qui se rendent au Cégep, on note aussi un taux de décrochage élevé. S'il est vrai que nous sommes maintenant entrés dans « l'économie du savoir », l'avenir du Québec s'annonce plutôt sombre.

Il est vrai que la santé et l'éducation représentent le gros du budget de la province. Mais ce serait une erreur grave de conséquences si on considérait ces deux postes budgétaires, non comme des investissements pour l'avenir, mais comme de simples dépenses.

Il est vrai que les droits de scolarité sont ici plus faibles qu'ailleurs au Canada. Comment la France peut-elle faire pour que les droits de scolarité ne dépassent pas 500 $? Paul Krugman, économiste au

New York Times en fait d'ailleurs la louange dans son livre **L'Amérique que nous voulons** en ajoutant que la France à un taux de diplomation de loin plus élevé que celui du Canada et des États-Unis. Et que dire des pays scandinaves où l'État pait la totalité des droits de scolarité ? Peut-être sont-ils en pénurie « experts »…

Quelques pistes de solution, d'un simple citoyen, non « expert »…

Selon Yves Séguin, premier ministre des Finances du premier gouvernement Charest, avec un taux de 8% au Québec, l'impôt des entreprises est ici parmi les plus bas au Canada, alors qu'en Ontario, il est de 14%.

Dans une recherche sur les paradis fiscaux. Gilles Larin, titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, et ses collègues rappellent qu'en 2003, il y avait 88 milliards $ d'actifs canadiens dans les paradis fiscaux.

« Le gouvernement du Québec, depuis 20 ans au moins, a choisi de privilégier le médicament d'origine et d'adopter un certain nombre de règlements qui en favorise l'acquisition par les citoyens. Par exemple, il y a la fameuse règle de 15 ans qui fait en sorte que, même si les brevets sont échus, l'État continue de rembourser le médicament le plus cher, ce qui lui coûte environ 120 millions de dollars par année. » C'est ce que rapportait Le Devoir du 7 novembre 2009.

Aux dires de Jacques Parizeau, dans son dernier livre « il est évident, par exemple, que le taux maximum d'impôt du Québec est atteint beaucoup trop tôt, aux environs de 80 000 $. La pente est trop raide, le fardeau est trop lourd pour les revenus moyens, alors que les hauts revenus s'en tirent relativement bien: 80000 $ ou 300 000 $, c'est le même taux. Ottawa fixe son seuil maximum à partir de 125 000 $, le gouvernement américain, à partir de 250 000 $. » Tiens une autre comparaison qui avait échappé à nos « experts »…

Le vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, a révélé que de 2002 à 2008, 14 des 22 entreprises actives du secteur minier n'ont versé aucune redevance au gouvernement. Pourtant, leur production avait une valeur brute de 4 milliards de dollars durant cette période, et Québec leur a consenti, de 2002 à 2008, de généreux avantages fiscaux de 624 millions de dollars. De plus, en vertu de l'actuelle Loi sur les mines, le gouvernement est en droit d'exiger 12 % des profits des sociétés minières. Selon le vérificateur général, il aurait dû recevoir, entre 2002 et 2008, 2 milliards de dollars, au lieu des 259 millions qui lui ont été versés. Et dire qu'on en a voulu à Duplessis pour le minerai de fer de la Côte Nord qu'il vendait aux Américains à 1 cent la tonne…

Par contre, sur le plan environnemental, le gouvernement s'engage notamment à restaurer d'ici 2017 les sites miniers abandonnés, mais ne forcera pas les entreprises à les nettoyer elles-mêmes. Les 345 sites contaminés au Québec au cours des dernières années par les activités minières seront donc décontaminés à l'aide des fonds publics. Dans son dernier budget, le gouvernement de Jean Charest prévoit affecter 264 millions de dollars en 10 ans pour cette tâche. Pollution privée, décontamination publique (Radio-Canada, 30 juin 2009)

Les entreprises doivent payer une taxe sur le capital de 0,12 %. Pour stimuler les nouveaux investissements, le Québec accorde aux petites entreprises installées sur son territoire un congé de taxe sur les premiers 1 000 000 $ de capital imposable. Entre 1 000 000 $ et 4 000 000 $ de capital imposable, le montant de l'exemption est réduit de façon dégressive. Déficit ou pas, le gouvernement du Québec s'est également engagé à éliminer la taxe sur le capital pour l'ensemble des entreprises d'ici 2011. C'est du moins ce qu'on peut lire sur le site Investissement Québec. Une autre information qui avait échappé à nos « experts »…

Toujours sur le même site, le 15 février dernier, Québec annonce un investissement de plus de 38 M$ pour le laboratoire pharmaceutique Galdermain. Déficit ou pas, l'État québécois y investira de 3,8 M$.

Les fiducies de revenu, selon Yves Séguin : … on estime à 250 milliards de dollars la valeur au marché des entreprises réorganisées en fiducies de revenu. Leur économie globale d'impôt pourrait atteindre, en 2007, un milliard de dollars. Est-il équitable que de plus en plus d'entreprises bénéficient d'un tel rabais d'impôt ?

Conclusion

Une «révolution culturelle» est nécessaire, selon Raymond Bachand. Vous appuyez celle qu'il préconise ?